

CONTRAT DE RESTAURATION A DOMICILE



Choisissez la formule qui vous convient...

*Entre : Le Centre Communal d'Action Sociale, situé Place Romée de Villeneuve,
Bât le Ligourès, 13090 Aix-en-Provence.*

Et :

NOM : **PRENOM :**

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

DATE DE NAISSANCE : **TEL :**

Choix de la prestation

Repas individuel

Repas couple

- Personne n°1 : Nom :

Prénom :

- Personne n°2 : Nom :

Prénom :

Formule proposée :	
<input type="checkbox"/> Journée alimentaire (déjeuner + dîner)	<input type="checkbox"/> Déjeuner (repas du midi)
Jours choisis :	
<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Mardi
<input type="checkbox"/> Mercredi	<input type="checkbox"/> Jeudi
<input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/> Samedi
<input type="checkbox"/> Dimanche	
Pain :	
<input type="checkbox"/> Pain	<input type="checkbox"/> Pain de campagne
<input type="checkbox"/> Pain de mie	<input type="checkbox"/> Biscottes
Repas spécifique :	
<input type="checkbox"/> Sans Porc	<input type="checkbox"/> Pauvre en sel (<i>joindre prescription médicale</i>)
<input type="checkbox"/> Mixé	<input type="checkbox"/> Pauvre en sucre (<i>joindre prescription médicale</i>)
<input type="checkbox"/> Hyper protéiné	
Dépôt des barquettes dans le réfrigérateur :	
<input type="checkbox"/> Par le livreur	<input type="checkbox"/> Par le bénéficiaire
Aide du livreur pour remplir le choix des menus :	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Remise de clefs : au CCAS uniquement pour les personnes qui rencontrent des problèmes de mobilité dans tous les cas le bénéficiaire doit être présent au domicile.	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Nombre de clefs :	Code entrée :
Personne à contacter en cas d'absence lors de la livraison :	
Nom :Prénom :	
Tel :Qualité :	

- Le nombre de jour et la formule des repas sont choisis pour une période d'un mois.

- Le fiche des menus vous sera remise après ces 15 jours d'essais.

- Il n'y a pas de choix de menu pour les repas spécifiques et régimes particuliers.

Les livraisons s'effectuent les Lundi, Mercredi et Vendredi à partir de 7h30 et jusqu'à 12h30 en fonction de l'ordre des tournées.

Coût de la prestation

Tarif personne seule :

REVENUS MENSUELS	PRIX DU REPAS Journée alimentaire	PRIX DU REPAS Déjeuner uniquement	VOTRE TARIF
Plafond aide sociale (avec prise en charge)	1.90 €	1.90 €	
>803 € à 870 €	5.70€	5.10 €	
> 870 € à 1150 €	7.40 €	6.80 €	
> 1100 € à 1500€	8.95 €	8.35 €	
> 1500 €	9.30 €	8.70 €	

Tarif couples :

REVENUS MENSUELS	PRIX DU REPAS journée alimentaire	PRIX DU REPAS Déjeuner uniquement	VOTRE TARIF
Plafond aide sociale (avec prise en charge)	3.80 €	3.80 €	
> 1198 € à 1 210 €	11.10 €	9.85 €	
> 1 480 € à 1 900 €	14.55 €	13.30 €	
> 1 900 € à 2260€	18.10 €	16.35 €	
>2260€	18.30 €	16.45 €	

L' avis d'imposition ou de non imposition sont à remettre obligatoirement au service portage de repas afin de déterminer votre tarif, à défaut le tarif maximum sera appliqué.

Référent du contrat

« Le bénéficiaire » désigne une **personne** ou **membre de sa famille comme personne « référent »** en cas de difficultés personnelles, apte à pouvoir prendre des décisions sur le présent contrat, ou tuteur éventuel.

Nom : Prénom :
 Adresse :

 Code Postal : Ville :
 Tel.....

Facturation et paiement

Le règlement des factures est mensuel.

Adresse du destinataire de la facture :

- Mon domicile
 Le domicile de la personne « référent »

Modalité de paiement :

- Prélèvement bancaire (joindre un RIB + autorisation de prélèvement)),
 Chèque bancaire (à l'ordre de la Regie Du Maintien à Domicile)
 Espèces

La prestation est facturée à terme échu, vous recevrez une facture mensuelle à votre domicile et le règlement doit être effectué avant le 20 du mois suivant.

Retard de paiement :

- Les retards de paiement feront l'objet d'une relance (appel téléphonique et lettre).
- Le CCAS contacte la personne « référent ».
- Sans acquittement immédiat, le service du CCAS transmettra la dette au Trésor Public pour le recouvrement et, le contrat sera rompu automatiquement.

Suspension du contrat

Le contrat peut être suspendu pour une absence de l'utilisateur (hospitalisation, vacances,...).

Ainsi en cas de **désistement** et de **modification occasionnels**, le bénéficiaire s'engage à prévenir **48 heures** à l'avance soit 2 jours ouvrables, le service Soutien à domicile au **04 42 17 99 78**.
Le CCAS s'engage à prévenir le prestataire de toute modification sur le planning de l'utilisateur.

Toutefois en cas d'absence non signalée, l'utilisateur est dans l'obligation de régler tout repas commandé.

Rupture du contrat

Il peut être rompu par chacune des deux parties par courrier, sous réserve du respect du délai de préavis de 7 jours.

Durée du contrat

Le contrat est valide pour une période d'un mois, renouvelable chaque mois par tacite reconduction, avec une période d'essai de 15 jours.

La prestation débutera le :

L'utilisateur déclare avoir pris connaissance et accepter les termes et les conditions imprimés sur le présent document.

Fait à le

Signature de l'utilisateur
« Lu et approuvé »

Madame La Vice Présidente
Catherine Silvestre